

PROJET DE PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 DÉCEMBRE 2023

SÉANCE OUVERTE A 20h35

PRÉSENTS : M Nicolas BOOS, M Émeric BOSSIS, M Serge CHARTIER, M Jacques HUGON, Mme Annie VOGNE, Mme Isabelle WHELAN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Nicolas BOOS.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Catherine LIGNÉE.

Mme Catherine LIGNÉE donne procuration à M Émeric BOSSIS.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2023

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) le procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2023.

2. AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR

Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un point relatif à « l'attribution de subventions aux associations ».

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

3. ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit de mettre en place des zones d'accélération des énergies renouvelables (Zaders) sur le territoire.

Grâce à cette loi, les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc.

Après consultation de la population, les communes doivent faire connaître à la préfecture pour le 31 décembre 2023 leurs projets de Zaders retenus par le conseil municipal.

La mairie a diffusé le 9 novembre 2023 aux habitants de la commune une lettre les invitant à faire connaître leurs projets, idées et propositions pouvant concourir à la définition de Zaders. La mairie n'a reçu aucune réponse.

Une discussion s'instaure autour du photovoltaïque qui peut concerner les toits de bâtiments et des zones non cultivables.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) de ne pas présenter de projet de Zaders

4. PRIME DE POUVOIR D'ACHAT DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Cette prime exceptionnelle concerne les agents dont la rémunération brute du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 est inférieure à 39 000 €.

Mme Isabelle BRENIAUX peut bénéficier de cette prime annuelle de 400 € pour 35h soit de 57 € pour 5h hebdomadaires.

Le Centre de Gestion a donné un avis favorable.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'accepter la proposition du maire d'accorder à Mme Isabelle BRENIAUX la prime de pouvoir d'achat dans la fonction territoriale.

5. CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE PUPILLIN

Il s'agit de faire supporter par la commune du MOUTOUX certaines charges actuellement supportées en totalité par la commune de PUPILLIN, principal employeur de Mme Isabelle BRENIAUX, à savoir pour l'année 2023 :

- Action sociale : 31,18 €
- Médecine du travail : 17,47 €
- Total pour 2023 : 48,65 €

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) la proposition de convention et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

6. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE COMMANDES GROUPÉES D'ÉNERGIE PAR LE SIDEC

La commune (mairie et éclairage public) est membre du groupement de commandes pour l'achat d'énergie Bourgogne Franche-Comté. Nous sommes au tarif règlementé EDF.

La mairie a connu une augmentation de 30 % en 2022 et l'éclairage public une baisse de 30 %.

Le Sidec sollicite l'adhésion de la commune pour le prochain marché d'électricité du 01/01/2026 au 31/12/2028.

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) cette adhésion au prochain marché d'électricité 01/01/2026 au 31/12/2028 et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

7. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS)

71. RPQS assainissement collectif

Le maire présente le RPQS 2022 assainissement collectif. 49 communes sur 66 sont en assainissement collectif.

Le prix au m³ (2,3 €/m³ pour une consommation de 120 m³) est plus élevé que la moyenne régionale (2,06 €/m³ pour une consommation de 120 m³).

La version papier du RPQS 2022 assainissement collectif est disponible en mairie pour tout habitant qui voudrait en prendre connaissance.

72. RPQS assainissement non collectif

Le maire présente le RPQS 2022 assainissement non collectif

- 30 % des installations sur 2 044 sont conformes.
- 65 des installations sur 2 044 sont non conformes sans risques
- 5 % des installations sur 2 044 sont non conformes avec risques pour la santé publique ou l'environnement.

La version papier du RPQS 2022 assainissement non collectif est disponible en mairie pour tout habitant qui voudrait en prendre connaissance.

73. RPQS Communauté de communes

M Nicolas BOOS présente le rapport d'activité 2022 de la Communauté de communes et cite la réalisation de la Maison de Santé et la réhabilitation ou construction d'écoles comme à CENSEAU.

La version papier du RPQS 2022 communauté de communes est disponible en mairie pour tout habitant qui voudrait en prendre connaissance.

74. Informations du Sictom

M Serge CHARTIER donne des informations sur l'évolution du ramassage des ordures.

Il n'y aura pas de changement pour les bacs bleus.

Les bacs collectifs gris devraient être remplacés en 2024 par des ouvrages semi-enterrés ou des containers comme au MOUTOUX nécessitant une carte à puce pour l'ouverture et limitant le volume des sacs d'ordures ménagères à 35 l. La redevance serait de 153 €/an pour 62 ouvertures soit 2,46 € par ouverture. De 63 à 99 ouvertures la redevance serait de 2,50 € par ouverture et au-delà de 99 ouvertures, la redevance serait de 2,65 € par ouverture.

8. AFFOUAGE 2023 - 2024

M Nicolas BOOS présente le règlement 2023-2024 qui fixe la taxe d'affouage à 7 € le stère, le début de la période au 15/11/2023 et la fin de la période d'affouage au 15/04/2024.

Concernant les garants, il est proposé de désigner la liste des garants suivante (M Philippe CHAPUIS, Mme Monique CHAPUIS, M Bruno DEBIÉ, M Jacques JOURNOT, M Philippe JOURNOT, M Yann CHAPUIS, M Gérard GREFFIER, M Fabien GREFFIER).

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) de valider le règlement de l'affouage 2023-2024 et la désignation des garants.

9. SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Le maire propose l'attribution de subventions aux associations déjà bénéficiaires en 2022. Le débat fait apparaître l'intérêt de soutenir les associations locales et donc de ne pas retenir la Ligue contre le Cancer mais d'attribuer une subvention à l'Association de Soutien à l'Animation au profit des Personnes Agées (ASAPA) qui intervient à l'EHPAD du centre hospitalier de CHAMPAGNOLE. Par ailleurs, il est convenu de ne pas retenir la Louvèterie.

- Banque alimentaire : 100 €
- Pupilles de l'Enseignement public : 50 €
- Secours Populaire : 60 €
- ASAPA 39 : 100 €
- Sclérosés en plaque du Massif Jurassien : 100 €
- Don du Sang : 80 €
- Souvenir Français : 70 €
- AFM délégation du Jura : 100 €
- ADMR : 50 €

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) de valider cette proposition d'attribution de subventions aux associations et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

Le maire propose l'attribution d'une subvention de 50 € à la paroisse de l'ANGILLON.

Après débat, le conseil municipal décide à la majorité (5 voix pour, 2 voix contre (M Nicolas BOOS, M Émeric BOSSIS) de valider cette proposition d'attribution de subvention à la paroisse de l'ANGILLON et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

10. INFORMATIONS

101. Opération Brioches 2023

Cette action au bénéfice de l'Association de Parents d'enfants inadaptés (Apei) a consisté, comme depuis de nombreuses années, à vendre des brioches entre le 9 et 15 octobre 2023. Cette année, les brioches ont été vendues au prix unitaire de 6 €.

21 brioches ont été vendues et chèque de 126 € adressé à l'Apei.

102. Nettoyons la Nature 2023

L'opération s'est déroulée le samedi 14 octobre de 10 à 12h. Les abords des voiries et le grenier de la mairie ont été nettoyés.

Le maire remercie les participants qui ont contribué à l'amélioration de la propreté de la commune.

103. Contrat de déneigement 2023-2024

Le maire a signé le contrat de déneigement avec l'EURL « La Témuse » comportant la tarification suivante :

200 €/ passage avec un minimum de 3 passages /an.

104. Manifestation du 11 novembre 2023

Une manifestation a eu lieu devant le Four des Canadiens en début de matinée.

En fin de matinée, une manifestation a également eu lieu à SAINT GERMAIN EN MONTAGNE avec la participation de nombreux enfants qui ont chanté l'hymne national « La Marseillaise ». Le conseil municipal adresse ses remerciements au directeur de l'école de la Fresse pour son implication.

105. Décorations de Noël

Le maire exprime une satisfaction générale de la nouvelle décoration de Noël.

Le conseil municipal adresse ses remerciements aux habitants qui se sont impliqués dans la mise en place de la décoration et en particulier à Mrs Claude VOGNE et Sébastien FRAMBOURT.

106. École de la Fresse

Le maire a assisté au Conseil d'Ecole du 7 novembre et donne les principales données :

- 7 délégués représentant les parents d'élèves ont été élus et en particulier Mmes BARDEY et DAURES.
- Actuellement, l'effectif est de 115 élèves ; il est prévu un effectif de 124 en 2024.
- Les rythmes scolaires sont conservés à 4 jours
- Le projet phare sera la classe d'aération pour CM1/CM2 du 3 au 7 juin à CERNIEBAUD.

Le maire a participé le 29 novembre à une réunion Sivos – Société « 1001 repas » afin d'étudier une nouvelle formule de repas à un tarif adapté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance
Nicolas BOOS

Le Maire
Jacques HUGON